

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

CRECHE

Modification du règlement
intérieur de la crèche Les
Caminous

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, M. PIOT, Mme LELIEVRE, M. SENECHAL, M. CARDON, M. TORCHY, Mme LEGRAND, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- Mme NOISELIET, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- Mme SILVESTRE, excusée
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

DELIBERATION N°9

OBJET : CRECHE – Modification du règlement intérieur de la crèche Les Caminous.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Camon du 4 juillet 2022 portant modification du règlement intérieur de la crèche Les Caminous,

Considérant l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les prestations de services des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE),

Considérant la demande de la Caf de la Somme de préciser ou d'ajouter certaines notions au sein du règlement intérieur de la crèche Les Caminous,

Considérant le projet de règlement joint,

DELIBERE

ARTICLE 1: Modifie le règlement intérieur de la crèche Les Caminous selon le projet joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 1^{er} juillet 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),


